



Département de science politique

PLAN DU COURS POL 4860-50

THÉORIE DE LA DÉCISION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Automne 2015

Horaire du cours : Vendredi, de 14:00 à 17:00.

Adresse du cours : 153-POL4860-50@uqam.ca

Conception du plan de cours initial: Dorra Skander, Ph.D.

Chargée de cours : Patricia Gazzoli, Ph.D.

Courriel : patricia.gazzoli@gmail.com

Heures de bureau : sur rendez-vous (A-1675)

Objectif général :

Ce cours vise à explorer les théories de la prise de décision dans le contexte du secteur public. Suivant l'approche de l'entonnoir, la première partie a pour objectif d'analyser le processus de prise de décision et l'environnement décisionnel général dans les organisations publiques. Par la suite, la deuxième partie du cours met particulièrement l'accent sur les principaux modèles de la prise de décision (rationaliste, du « Public choice », gradualiste, du « Garbage can », des processus organisationnels et des politiques de la bureaucratie) ainsi que leurs limites potentielles et les défis sous-jacents à la prise de décision collective.

La diversité des sujets abordés vise à permettre aux étudiants de développer les habilités nécessaires pour appréhender la complexité de la prise de décision dans le cadre particulier du secteur public. L'application des notions théoriques dans le champ de la pratique est assurée par des exemples concrets, l'intervention de conférenciers invités ainsi que des mises en situation qui amènent les participants à réfléchir sur les piliers et les enjeux de la prise de décision dans les organismes publics.

Objectifs spécifiques :

Les principaux objectifs du cours sont de permettre aux étudiants de :

- Comprendre les rouages de l'environnement institutionnel et sociétal des organismes publics et les principales divergences entre ces organismes et les firmes privées;
- Saisir les particularités des organismes publics et les apports du courant du NMP et leurs incidences potentielles sur le processus de prise de décision dans le secteur public;
- Favoriser l'acquisition des connaissances et la compréhension des principaux modèles de prise de décision particulièrement dans le contexte public;
- Stimuler la réflexion continue sur l'applicabilité des modèles de prise de décision dans le cadre particulier des organismes publics et les défis qui en sont sous-jacents sur le terrain.

Approche pédagogique :

Chaque séance comportera :

- un exposé de synthèse et des débats sur le thème principal du cours. La participation en classe est vivement encouragée. Les étudiants sont invités à stimuler la discussion en s'appuyant sur leurs propres expériences sur le terrain;
- des illustrations sous forme d'exemples, de vidéos ou de travaux pratiques visant à favoriser l'apprentissage des notions développées et en faire le rapprochement avec la pratique des organisations publiques. Une séance sera également marquée par l'intervention d'un conférencier invité (à confirmer au cours de la session).

Étant donné la diversité des objectifs du cours et les interrelations entre les thèmes proposés, les étudiants sont invités à faire les lectures assignées à chaque séance. Ces textes portent sur les concepts essentiels à la compréhension du sujet de la séance en question.

Mode d'évaluation :

Les étudiant(e)s seront évalué(e)s selon la grille suivante :

Examen intra	20%
Examen final	30%
Travail de session (en équipe)	30%
Présentation du travail de session	10%
Présentation du sujet du travail de session (séance 5)	5%
Participation en classe	5%

Travail de session (en équipe) : rapport écrit et présentation orale

Dès le début de la session, les étudiants doivent se regrouper en équipes de 5 personnes (dépendamment du nombre d'inscrits dans le cours). Étant donné la nature et les objectifs du cours, il est vivement conseillé aux étudiants de se regrouper en équipes multidisciplinaires. La gestion des relations entre les membres et l'interaction sous-jacente à la prise de décision en groupe représente en soi une source d'apprentissage étroitement liée aux objectifs de ce cours.

Dans le cadre de la séance 14, chaque équipe aura la responsabilité de remettre un rapport écrit (de 15 pages - Times 12/interligne 1.5). Traitant d'un cas réel, cet exercice doit analyser la prise de décision relative à un dossier particulier de l'administration publique. Par exemple, il peut s'agir de l'évolution d'une problématique sur le long terme, d'un projet ponctuel, d'une décision administrative, d'une politique publique ou d'un projet de loi. Un document synthétisant les directives complémentaires relatives à la rédaction du travail de session sera envoyé aux étudiants au cours de la session.

La séance 05 sera spécialement consacrée à la discussion des travaux de session. Chaque équipe aura la responsabilité de présenter sa problématique générale en classe (5 minutes). Il est à remarquer que cet exercice fait partie intégrante du travail de session et compte 5% de la notation de ce travail. Le but de cet exercice est d'aider les étudiants à se décider sur la problématique à étudier, à éclaircir leurs idées et de les guider pour approfondir leur réflexion et ce, par le biais de la discussion avec le professeur et les autres étudiants (5 à 10 minutes).

Afin d'éviter toute redondance avec le cours, les étudiants auront la responsabilité de bien faire les lectures assignées aux séances en question et choisir un sujet aussi spécifique que possible. Pour ce travail, il est conseillé de choisir soit un cas réel vécu par un des membres de l'équipe dans son organisation, ou un cas réel bien documenté par les média ou par la littérature, ou un cas réel traité à partir d'une recherche empirique menée directement par l'équipe sur le terrain.

Il faut noter que l'intégration des concepts, des idées ainsi que des lectures du cours représente une part importante de l'évaluation de ce travail. Les étudiants doivent citer explicitement les références utilisées dans le cadre de ce travail (textes ou cas traités dans des revues académiques ou d'actualité). Le rapport écrit sera évalué selon les critères suivants : l'originalité du sujet choisi, la pertinence des liens établis avec les thèmes du cours, la présentation de la bibliographie (un minimum de 8 références scientifiques), la capacité d'analyse et la qualité d'expression écrite.

Au cours de la séance 13, chaque groupe doit réaliser une présentation de son travail de session qui ne doit pas dépasser 10 minutes. Les membres de chaque équipe auront la liberté d'y participer tous ou de déléguer cette tâche à seulement deux ou trois d'entre eux (note de groupe). Toutefois, tous les membres ont l'obligation d'y assister et doivent répondre aux questions et s'impliquer dans les débats y afférents.

Afin d'assurer une certaine dynamique, il est conseillé d'utiliser les supports audio-visuels. Cinq à dix minutes seront consacrées aux questions et commentaires des étudiants ainsi que du professeur. La présentation sera évaluée selon les critères suivants : la qualité du support technique utilisé, l'originalité et le professionnalisme, la planification et le respect du temps alloué et la qualité des réponses aux questions posées en classe. Une grille détaillée de l'évaluation de cette épreuve sera distribuée aux étudiants au cours de la session.

Gestion des problèmes d'équipes : Les membres du groupe sont responsables de la gestion de leurs différends à l'interne; ceci étant une partie intégrante de l'apprentissage visé par ce travail, notamment la gestion des défis relatifs à la prise de décision collective. Néanmoins, en cas de problème majeur, ils doivent en informer le professeur dans les plus brefs délais (maximum de 2 semaines avant la date de remise du rapport écrit) qui tentera de les aider à trouver un arrangement; à défaut de quoi, la méthode de notation croisée sera de mise. Dans ce cas, chaque membre de l'équipe devra évaluer ses co-équipiers sur 100%. Les évaluations devront être envoyées au professeur (avant la date de remise du travail) de façon confidentielle avec un bref justificatif de la note attribuée à chacun. Le professeur pourrait demander, dans ce cas, à chaque membre de spécifier la partie qu'il aurait lui-même rédigé. Si nécessaire, le professeur pourrait également demander aux étudiants concernés de lui transférer leurs correspondances dans le cadre de ce travail d'équipe

Participation :

La note de participation relève de la présence pendant les séances de cours ainsi que la participation active en classe notamment par le biais des interventions et réponses aux questions du professeur et la discussion des cas réels. L'intérêt de cette évaluation est d'amener les étudiants à participer aux débats afférents aux thèmes du cours et faire les lectures assignées aux différentes séances. De plus cet axe d'évaluation vise à favoriser la dynamique d'interaction entre le professeur et les participants permettant de « construire » et développer les connaissances relatives à la matière du cours.

Obs. : Au début de chaque séance, des questions seront posées aux étudiants sur le contenu de la dernière séance ainsi que sur l'aperçu général que les étudiants ont du contenu de la séance de la journée (contenu qui doit avoir été exploré par les étudiants dans leurs lectures). Leurs réponses comptent aussi pour l'évaluation de la participation de l'étudiant.

Examens :

Dans le cadre de ce cours, deux examens sont prévus dans le but d'évaluer l'apprentissage des étudiants. Ces épreuves mettent l'accent sur les idées et concepts abordés en cours. Ces examens font également appel à la capacité d'analyse et l'esprit critique des étudiants selon les thèmes abordés en classe. Pour cela, la présence en classe et la lecture des textes assignés aux différentes séances sont nécessaires pour la réussite de ces épreuves. Chacun de ces examens regroupe des questions qui peuvent prendre la forme de questions ouvertes ou de questions à choix multiples (QCM).

Matériel obligatoire :

- Codex des lectures du cours POL 4860- Automne 2012 en vente à la coop.
- Matériel disponible sur le site Web du cours (www.Moodle.uqam.ca)

Calendrier du cours :

Séance	Date	Thème/remarques
1	11/09/2015	Introduction générale : Le processus de prise de décision
2	18/09/2015	L'environnement des organisations publiques
3	25/09/2015	Les particularités de la prise de décision dans le secteur public
4	02/10/2015	Les défis de la gouvernance dans le contexte du Nouveau Management Public (NMP)
5	09/10/2015	Les politiques publiques et la décision : acteurs, représentations et effets des politiques
6	16/10/2015	Discussion des travaux d'équipe Révision de l'examen intra
7	23/10/2015	Examen intra
	30/10/2015	Semaine de lectures
8	06/11/2015	Les modèles rationalistes (rationalité absolue et rationalité limitée) et les modèles des décisions rationnelles collectives (Ex. « Public Choice »)
9	13/11/2015	Le modèle incrémental et le modèle du « Garbage can »
10	20/11/2015	Visionnement du film Treize Jours (Roger Donaldson, 2000) sur la crise des missiles à Cuba
11	27/11/2015	La prise de décision selon l'étude d'Allison: Le modèle des processus organisationnels & de la politique de la bureaucratie
12	04/12/2015	Synthèse générale du cours et révision de l'examen final Modèles de prise de décision: exercice-synthèse
14	11/12/2014	Présentation des travaux de session
15	18/12/2015	Examen final Date limite pour la remise du rapport du travail de session

Plan détaillé des séances :

Séance 01 : Introduction générale

- Présentation des participants/enseignante
- Présentation des objectifs du cours
- Explication de l'approche pédagogique et des modes d'évaluation
- Introduction générale au processus de prise de décision

Simon, H.A., 1980, « Le processus de prise de décision dans le domaine de la gestion », p. 35-75 dans *Le nouveau management : la décision par ordinateurs*, 159 p. Éditions Economica (édition révisée), ISBN : 2-7178-0253-4.

Séance 02 : L'environnement des organisations publiques

Gortner, H.F., Mahler, J. et Nicholson, J. B., 1993, « Le caractère spécifique des organisations publiques », p. 19-78 dans *La gestion des organisations publiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 587 p, ISBN : 2-7605-0739-4.

Lecture à préparer pour le prochain cours : The first 100 days :

<http://www.instituteforgovernment.org.uk/sites/default/files/publications/First%20100%20days%20final%20web.pdf>

Séance 03 : Les particularités de la prise de décision dans le secteur public

Fortmann, M., 1993, « Les processus décisionnels administratifs », p.54-77 dans *Introduction à l'administration publique : une approche politique*, Gow, J.I., Barrette, M., Dion S.et M. Fortmann. 322p. Éditions Gaétan Morin, ISBN : 2-89105-509-8.

Proulx, D., 2006, « La décision politique : le point de vue d'un haut fonctionnaire », p. 99-110 dans *Management des organisations publiques*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.259 p, ISBN : 2-760501420-X.

Séance 04 : Les défis de la gouvernance dans le contexte du Nouveau Management Public (NMP)

Bourgault, J. et Savoie, D.J. 2009. « Des gestionnaires sous influence : la nouvelle réalité des hauts dirigeants du secteur public », *Revue Télescope- L'Observatoire de l'Administration Publique*, vol. 15, n.1, p. 1-12. Disponible au :

http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_15_no_1/Telv15n1_pouvoir_desA_P.pdf

Peters, G., 2009. « Le service public et la gouvernance : retrouver le centre ». *Revue Télescope- L'Observatoire de l'Administration Publique*, vol. 15, n.1, p. 13-25. Disponible au :

http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_15_no_1/Telv15n1_pouvoir_desA_P.pdf

Séance 05 : Les politiques publiques et la décision : acteurs, représentations et effets des politiques

Muller, P., 2013. « Les politiques publiques comme configurations d'acteurs », dans *Les politiques publiques*. Paris : Presses universitaires de France, Collections : Que sais-je? 2534, p. 31-50. ISBN 9782130625742

Muller, P., 2013. « Expliquer le changement : l'analyse cognitive des politiques publiques », dans *Les politiques publiques*. Paris : Presses universitaires de France, Collections : Que sais-je? 2534, p. 31-50. ISBN 9782130625742

Burlone, N., 2009. « Le sens de la famille : Réflexion autour du choix des instruments de politique familiale », *Économie et Solidarité*, vol. 38, n. 2, p. 105-121. (disponible sur Internet (Google)).

**Séance 06 : Discussion des travaux d'équipe
Révision de l'examen intra**

Séance 07 : Examen Intra

Séance 08 : Les modèles rationalistes (rationalité absolue et rationalité limitée) et les modèles des décisions rationnelles collectives (Ex. « Public Choice »)

Simon, H. A., 1993. « Decision Making: Rational, Nonrational, and Irrational ». *Educational Administration Quarterly*, vol. 29, n.3, p. 392-411.

Balme, R. et Brouard, S., 2005. « Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique ». *Revue française de science politique*, vol. 55, n.1, p. 33-50.

Cochran, C.L. et Malone, E.F., 2010. « Rational Public Choice » dans *Public Policy : Perspectives and Choices*. Boulder, Colo. : Lynne Rienner Publishers, Inc., p. 65-106. ISBN 9781588266743

Séance 09 : Le modèle incrémental et le modèle du « Garbage can »

Lindblom, C.E., 1959. «The Science of "Muddling Through"». *Public Administration Review*, vol. 19, n. 2, p. 79-88

Cohen, M. D., March, J. G. et Olsen. , J.P., 1972. « A Garbage Can Model of Organizational Choice ». *Administrative Science Quarterly*, vol. 17, num 1, p. 1-25.

Séance 10 : Visionnement du filme Treize Jours (Roger Donaldson, 2000)

Allison, G. T., 1969. « Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis ». *The American Political Science Review*, vol. 63, n. 3, p. 689-718.

Séance 11: Le modèle des processus organisationnels et le modèle de la politique de la bureaucratie

Allison, G. T., 1969. « Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis ». *The American Political Science Review*, vol. 63, n. 3, p. 689-718.

Séance 12: Synthèse générale du cours

Mercier, J., 2002. « Le processus décisionnel », p. 137-177 dans *L'administration publique: De l'école classique au nouveau management public*. Québec : Les Presses de l'Université Laval. 518 p, ISBN : 2-7637-7831-3.

Séance 13 : Présentation des travaux

**Séance 14 : Examen final
Remise du travail de session**

Notes importantes:

NB1 : L'étudiant(e) a la responsabilité de vérifier régulièrement son courriel électronique afin de prendre connaissance des messages importants concernant le cours.

NB2 : L'étudiant(e) peut joindre l'enseignante par courriel pendant toute la semaine. Il devra s'attendre à recevoir une réponse dans les 24 à 48h qui suivent.

NB3 : Tout retard dans la remise des travaux individuels ou d'équipe peut être sanctionné.

NB4 : Les travaux individuels et de groupe doivent impérativement respecter les consignes relatives au nombre de pages et aux références bibliographiques.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.